



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Prise en charge des tests PCR

Question écrite n° 39954

Texte de la question

M. Maxime Minot appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la prise en charge intégrale des tests PCR et antigéniques, notamment sur ceux réalisés par les étrangers sur le sol français. La France a, en effet, fait le choix de la gratuité pour les tests covid-19 qui sont effectués pour les étrangers. Si cette décision a été accueillie favorablement par les professionnels du tourisme qui espèrent ainsi relancer leur activité, la question du coût que représente ce remboursement dans le budget de la sécurité sociale interroge. En effet, on estime que la prise en charge des test covid représenterait chaque mois une facture dépassant les 250 millions d'euros pour la sécurité sociale. La France fait presque figure d'exception, puisqu'elle est l'un des seuls pays européens, avec Malte et la Norvège, à proposer des dépistages gratuits, contrairement à ses voisins qui facturent tous aux particuliers les tests, dont le montant peut s'élever jusqu'à 250 euros au Royaume-Uni, par exemple. La facture commence à peser lourd pour le système de santé français, à tel point que l'Académie de médecine recommande la fin du remboursement des dépistages de la covid-19 dans certains cas. Aussi, avant d'envisager de rendre les tests payants pour les Français et les résidents en France, il semblerait opportun de les rendre payant pour les étrangers non résidents. Ainsi, il lui demande si le Gouvernement entend suivre cette voie.

Données clés

Auteur : [M. Maxime Minot](#)

Circonscription : Oise (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39954

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 juillet 2021](#), page 5281

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)